

soumis un extrait des comptes publics, qui ne renferme réellement aucune information.

**Sir CHARLES TUPPER :** Peut-être que l'honorable monsieur n'était pas dans la Chambre quand j'ai dit que le ministre des chemins de fer avait fait remarquer qu'il était impossible de soumettre un rapport détaillé durant la présente session. Tout ce que nous pouvions faire était de produire un état des montants chargés au compte du capital.

**M. JONES :** Nous ne pourrions jamais arriver à une entente sur ce qui est chargé au compte du capital, tant que nous n'aurons pas obtenu un tel état. L'honorable ministre peut croire que ce serait un surcroît de travail embarrassant.

**Sir CHARLES TUPPER :** Un tel état pourrait être préparé durant les vacances.

**M. JONES :** On a eu tout le temps désirable pour produire une grande partie des informations demandées, si le ministre avait été disposé à le faire ; mais le chef du département essaie évidemment de retenir cet état de comptes. Nous ne pourrions jamais discuter le compte du capital, tant que nous n'aurons pas sous les yeux un état détaillé des divers items chargés, et dans ce but, j'ai pressé le ministre, à diverses reprises, de produire ces détails, mais sans jamais obtenir la réponse qui est donnée ce soir, et qui est passablement en retard.

**M. MITCHELL :** J'ai fait venir de la bibliothèque la preuve, qui montre si c'est mon honorable ami (M. Temple) ou moi qui ai dit la vérité.

**Sir CHARLES TUPPER :** Ne vaudrait-il pas mieux dire : " Si c'est mon honorable ami ou moi-même qui a fait cette erreur."

**M. MITCHELL :** Je me sers des termes dont s'est servi l'honorable monsieur. Il a dit que je n'avais pas dit la vérité.

**Sir CHARLES TUPPER :** Il a retiré des paroles.

**M. MITCHELL :** Je prétends que j'ai dit la vérité—et c'est parfaitement dans l'ordre. J'ai consulté les statuts du Canada pour l'année 1883, page 346. L'honorable député ne dira pas qu'il était alors membre du parlement ? Je sais qu'il ne l'était pas. En 1883, le seul crédit pour ce chemin fut le suivant :

A la compagnie du chemin de fer Northern et Western, pour trente-deux milles de chemin de fer, à partir de l'Intercolonial, près de la rivière Miramichi, jusqu'à Moran's, près du village de Denby, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en tout \$102,400.

L'année suivante, l'honorable député était membre du parlement, et c'était en 1884. Ce crédit fut transféré de mon terminus à l'autre extrémité du chemin, comme suit :

A la compagnie du chemin de fer Northern et Western pour une ligne de chemin de fer à partir de Fredericton jusqu'à la rivière Miramichi, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, ni n'excédant en tout (au lieu de la subvention proposée en 1883) la somme de \$128,000.

Ainsi, un an après que j'eus obtenu un crédit, le gouvernement transféra ce crédit de mon comté à celui de l'honorable député. J'espère que l'honorable député aura assez d'honneur pour retirer la déclaration qu'il a faite, et qu'il reconnaîtra le fait que j'ai obtenu le crédit l'année qui précéda celle de son entrée en parlement, et que ce crédit fut transféré, l'année suivante, comme je viens de le dire.

**M. TEMPLE :** Je n'ai rien dit de la ligne North Western. L'honorable député passe son temps à tourner et retourner les choses, ou à jouer sur les mots.

**M. MITCHELL :** Dites-vous que je joue sur les mots ?

**M. TEMPLE :** Je n'ai rien dit de la ligne de North Western. Je parlais de l'embranchement d'Indiantown.

**M. MITCHELL :** Je parlais de l'embranchement d'Indiantown. Je n'ai pas parlé de la ligne North-Western ;

mais de la compagnie Northern et Western, qui devait construire l'embranchement d'Indiantown. Le point que l'honorable député a voulu établir est de savoir si j'avais obtenu le crédit en question avant lui, ou non. Il reste maintenant convaincu d'avoir affirmé une chose inexacte, et je l'ai démontré.

**M. MILLS :** A l'égard de l'item \$126,687, pour le jugement et les frais de cour dans la cause du chemin de fer de Windsor et d'Annapolis, à combien se monte le jugement et à combien se montent les frais de cour ?

**Sir CHARLES TUPPER :** Je suis informé que le jugement se monte à \$113,000, et la balance est pour les frais. Le ministre des chemins de fer est présent, et il m'a informé que les stations sur le chemin de fer du Pacifique, sur lesquelles l'honorable député a demandé des informations, ont été données par soumissions. Le ministre des chemins de fer est également prêt à expliquer la dépense, contre laquelle on a trouvé à redire, faite pour la pose de piliers en fer, au quai du Port-Moody. Cette entreprise, comprenant les piliers en fer, des explorations, etc., a été donnée pour \$27,000, et la plus grande partie a été donnée par soumission et par contrat. La partie, qui n'a pas été donnée ainsi, a été faite d'après les instructions de l'ingénieur du gouvernement, et consistait en réparations de travaux détériorés par les tempêtes et les inondations. Cette partie a été donnée pour \$12,000.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** On a aussi demandé quelle était l'étendue du quai et la profondeur de l'eau ?

**Sir CHARLES TUPPER :** La profondeur est suffisante pour admettre de grands navires océaniques, à marée basse, et l'étendue est d'environ 300 pieds.

**M. POPE :** Je puis dire que le quai de bois a été détruit par les tempêtes et les piliers de fer ont été posés en dehors.

**M. MILLS (Bothwell) :** Combien a-t-on dépensé sur les travaux auxquels l'on a substitué des piliers en fer ?

**Sir CHARLES TUPPER :** Je ne le sais pas exactement.

Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard ..... \$5,800

**M. MILLS (Bothwell) :** Quand cet argent a-t-il été dépensé sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard ?

**Sir CHARLES TUPPER :** Cet argent a été dépensé pour l'agrandissement du terrain de garage de Charlottetown, et du hangar au charbon, ainsi que pour remplir l'espace couvert d'eau, de broussailles et de graviers, et augmenter les commodités. La somme de \$1,200 a été employée à agrandir le hangar au charbon, y compris les travaux en pilotis.

**M. JONES :** Quand ce travail a-t-il été fait ?

**Sir CHARLES TUPPER :** Tard dans la saison.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Je suppose en janvier et février.

**Sir CHARLES TUPPER :** Vers ce temps.

**M. POPE :** Le seul temps durant lequel ce travail pouvait être exécuté était l'hiver, pour utiliser la glace.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Ce travail, si je suis bien informé, a été laissé de côté pendant trois ou quatre ans.

**Sir CHARLES TUPPER :** Assurément, l'exécution ne devrait pas en être retardée davantage.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Mais une amélioration qui a été laissée en suspens pendant plus de trois ou quatre ans ne devrait pas être de nature à justifier l'émanation de mandats comme pour une entreprise d'un besoin urgent.

**M. MILLS (Bothwell) :** Quand cette somme de 3,000 a-t-elle été dépensée sur l'embranchement de Carleton pour faire l'achat du matériel ?